

SEANCE DU MARDI 18 JUIN 2024

L'an deux mil vingt et quatre le 18 juin à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Surtauville, légalement convoqué le 12 juin 2024, s'est réuni en séance publique dans la salle de conseil municipal, sous la présidence de **M. Hervé PICARD**, Maire de la commune.

Etaient présents : M PICARD Hervé, VIEL Yohann, FLORE Jonathan, BARDIN Cédric
Mmes MARIE Cindy, TROISMOULINS Claudine, ROUSSEAU Manon,
QUESNEY Déborah, PINGUE Chantal

Absents excusés : TREPAGNY Germain

Procurations : de TREPAGNY Germain à BARDIN Cédric

Secrétaire de séance : Mme QUESNEY Déborah

Aucune remarque n'étant formulée sur le précédent compte rendu, M le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ (24-22) - **AUTORISATION SIGNATURE ACTE NOTARIE**
- ❖ (24-23) - **ATTRIBUTION NOM ET NUMERO DE RUE**
- ❖ (24-24) - **CONVENTION SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GAZ ET D'ELECTRICITE DE L'EURE**
- ❖ (24-25) - **DECONSTRUCTION SALLES AMIANTEES**
- ❖ (24-26) - **SOLLICITATION FONDS DE CONCOURS**
- ❖ (24-27) - **PLANNING UTILISATION SALLE DES FETES**
- ❖ (24-28) - **ARBRE NOEL**
- ❖ (24-29) - **LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES NORMANDIE A EXAMINE A COMPTE DE 2018 LA GESTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DE L'EURE (SIEGE).**

- ❖ **Divers**

❖ (24-22) - **AUTORISATION SIGNATURE ACTE NOTARIE**

M le Maire rapporte au conseil avoir été sollicité par les conjoints CARTIER propriétaire de la parcelle A 702. La parcelle composant de la rue des Pigaches est restée dans le domaine privé depuis la création fin des années 60 du « lotissement des Pigaches ».

Afin de régulariser cette situation, dans commun accord avec les conjoints CARTIER, M le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer à l'étude de Maître POTENTIER l'acte notarié de rétrocession à titre gratuit.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** :

- autorise M le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout autre document afférant à la rétrocession de la parcelle A 702.
- demande le classement de la parcelle A 702 dans le domaine public communal.

❖ (24-23) - ATTRIBUTION NOM ET NUMEROS DE RUE

M le Maire précise qu'afin de faciliter la géolocalisation des bâtiments agricoles de la SCA CANIVAL et ainsi limiter la circulation des poids lourds en agglomération il est opportun d'attribuer un nom de rue à la route départementale n°79 en direction de Daubeuf la Campagne. Par ailleurs en raison de la construction de nouvelles habitations ou de la mutation d'anciens bâtiments en habitations il y a lieu de créer de nouveaux numéros de rue.

M le Maire soumet aux élus les propositions suivantes :

- Nom de rue : route de Daubeuf la Campagne
- Numéros de rue :

Voie	Parcelle	Numéro
Ruelle de l'Eglise	A 273-275	7, 9, 11 et 13
Route de Venon	A 971	24
Route du Coudray	A 971	9A et 9B
Route de Daubeuf la Campagne	ZH 294	1

Après en avoir pris connaissance et débattu, à l'unanimité les élus

- valident les propositions
- invitent M le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférant à cette délibération.

❖ (24-24) - CONVENTION SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GAZ ET D'ELECTRICITE DE L'EURE

M le Maire présente aux élus le projet de convention bipartie Syndicat Intercommunal de Gaz et d'Electricité de l'Eure-Commune concernant le remplacement du poste transformateur électrique installé route de Pont de l'Arche sur la parcelle communale ZH.

Ladite convention a pour objet la mise à disposition de l'espace nécessaire à l'installation du nouveau poste dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens route d'Elbeuf.

Après avoir entendu la présentation et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- valide le projet de convention
- autorise M le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec le S.I.E.G.E

❖ (24-25) - DECONSTRUCTION SALLES AMIANTEES

M le Maire rappelle au conseil que dans le cadre du patrimoine bâti, la commune possède deux préfabriqués (ancienne cantine scolaire et salle de réunion). Ces deux édifices désaffectés depuis quelques années ont été diagnostiqués locaux amiantés.

Considérant la dégradation de l'état de ces deux structures et des projets envisagés d'aménagement des espaces, M le Maire propose aux élus d'engager leur déconstruction.

A cet effet, une consultation a été réalisée : sur cinq entreprises sollicitées, trois ont remis une offre.

Entreprise	Devis n°	Montant HT	Bâtiment	Descriptif technique	Disponibilité intervention
LHOTELLIER 2D	41221101544-A3	18 013.44	Cantine	Non	Vacances d'automne 2024
LHOTELLIER 2D	4124052654	22 054.98	Salle de réunion	Non	Vacances d'automne 2024
TERRASSEMENT T.P CREVEL	202212083	25 300.00	Cantine et salle de réunion	Oui détaillé	Vacances d'été 2024
SAS OUEST REMEDIATION	00007 Indice B	22 000.00	Cantine et salle de réunion	Oui succinct	Vacances d'été 2024
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Aucune offre remise				
GROUPE VERLEYN	Aucune offre remise				

Après avoir pris connaissance des offres et en avoir débattu, à l'unanimité le conseil municipal retient l'offre n° 202212083 remise par la société TERRASSEMENT T.P CREVEL. Les élus :

- autorisent le Maire ou son représentant à signer le devis
- invitent le Maire ou son représentant à déposer une demande de fonds de concours dit de droit commun auprès de l'agglomération Seine-Eure.

❖ (24-26) - SOLLICITATION FONDS DE CONCOURS

M le Maire informe de la nécessité de procéder à la chaufferie à des travaux d'isolation du tuyau d'alimentation du silo et d'installation de compteurs de calories sur les réseaux de chaleur.

L'atelier AURA a réalisé une consultation auprès d'entreprises spécialisées. Par ailleurs, le bureau de contrôle SOCOTEC a validé le matériel et les matériaux proposés par les entreprises. M le Maire présente le devis n°I-24-06-1 d'un montant de 2 300.00 € HT remis par la société SATNAM ISOLATION ainsi que le devis n° 230009 de 6 339.06 € HT établi par la société TONON SIMONIETI.

Après en avoir pris connaissance et débattu, à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte le devis n°I-24-06-1 d'un montant de 2 300 € HT de la société SATNAM ISOLATION ainsi que le devis n° 240009 de 6 709.11€ HT de la société TONON SIMONIETI
- autorise M le Maire ou son représentant à passer la commande
- invite M le maire ou son représentant à déposer auprès de l'agglomération SEINE-EURE une demande de fonds de concours dit de droit commun et à signer tous les documents afférant à cette délibération.

❖ (24-27) - PLANNING UTILISATION SALLE DES FETES

M le Maire porte à la connaissance du conseil avoir réceptionné, de la part de l'association Latino Danc'Eure, une demande d'utilisation de la salle des fêtes les jeudis soir à compter du 05 septembre 2024 sur la tranche horaire 17h30-22h00 pour y proposer des ateliers de danse.

Après en avoir pris connaissance et en avoir débattu, à l'unanimité le conseil municipal autorise la mise à disposition de la salle des fêtes à l'association Latino Danc'Eure les jeudis soir à compter du 05 septembre 2024 sous réserve de la présentation des justificatifs d'assurance et de signature du règlement de la salle des fêtes par l'association.

❖ (24-28) - ARBRE NOEL

Mme MARIE, Adjointe au maire, informe le conseil de l'évolution des tarifs des jouets de Noël (+20%). Par ailleurs, le nombre d'enfants entrant dans la tranche d'âge 0-10 ans a également augmenté pour être à 72 mi-juin (2 naissances sont attendues au second semestre 2024).

Face à cette évolution, Mme MARIE propose de retenir les modalités d'organisation de cette action :

- ne plus offrir de chocolat et confiseries.
- proposer aux parents de choisir le cadeau de leur enfant à la société HELFRICH (anciennement Joué Club).
- inviter les enfants à un petit déjeuner pour la remise des cadeaux par le Père-Noël le 08 décembre 2024 avec des horaires de 10h à 11h30.

Après en avoir pris connaissance et en avoir débattu, à l'unanimité, le conseil municipal autorise la première adjointe, Mme MARIE à réaliser les actions en ce sens.

❖ (24-29) - LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES NORMANDIE A EXAMINE A COMPTE DE 2018 LA GESTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DE L'EURE (SIEGE).

M le Maire informe le conseil municipal avoir réceptionné le 12 juin 24 une communication de la Chambre Régionale des Comptes faisant part du rapport rédigé suite à l'examen des comptes du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Eure.

Conformément à l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, il appartient au Maire de soumettre ce rapport aux élus municipaux, afin d'en débattre.

Après en avoir pris connaissance et échangé, le conseil municipal prend acte du rapport.

DIVERS

Point financier : M le Maire précise que le prêt relai de 300 000 € a été intégralement remboursé le 07 juin 2024.

Point sinistre : Suite à l'accident matériel, survenu le 20 mai 2024, route de Pont de l'Arche, M le Maire informe, qu'à la demande de GROUPAMA, une expertise est programmée le 07 aout 2024 à 11h15 avec le cabinet POLYEXPERT.

Point travaux SIEGE : A la suite de la visite en mairie du technicien du SIEGE, M le Maire indique que le candélabre autonome prévu allée de la Briqueterie sera installé pour la remise en

route de l'éclairage public. Par ailleurs l'opération d'effacement des réseaux route d'Elbeuf risque d'être décalée début 2025.

Point forum des associations 14 septembre 2024 : A ce jour, 15 associations se sont inscrites. Une réunion préparatoire est programmée le 27 juin 2024 à la salle des fêtes de Surtauville.

Point gestion du cimetière : Le 07 mai 2024 à 09h30, M le Maire accompagné de Mme FERRAND, agent municipal, a procédé à l'établissement de procès-verbaux de constatations de l'état d'abandon pour 27 concessions (26 perpétuelles et 1 cinquantenaire).

Point scolaire : le conseil d'école a lieu le 20 juin. Il y aura environ une centaine d'élève inscrits. Certains élèves iront à Surville qui est en sous-effectif, de ce fait il n'y aura pas besoin de dérogation. Certains parents de Quatremare vont faire la demande au conseil municipal afin d'intégrer le SIVOS.

Point petite enfance : une nouvelle assistante maternelle s'est installée sur la commune de Surtauville. Une autre personne cherche à installer une Maison d'Assistante Maternelle (MAM) dans les environs. Une maison de la commune en pleine réhabilitation a été proposée. Cette réhabilitation sera effectuée pour que ce soit accessible à une MAM.

Point conseil municipal des jeunes : la liste des enfants susceptibles d'être au sein du conseil des enfants est réalisé. M BARDIN et Mme ROUSSEAU vont contacter les parents et les enfants pour parler du projet et connaître les volontaires. Le conseil municipal des jeunes doit débiter à la rentrée 2024.

Point paiement sur :

- **le règlement des factures de la salle des fêtes et du cimetière :** le règlement se fera via internet sur le site www.payifp.gouv.fr, ou au niveau d'un point de paiement de proximité.
- **les paiements de la location du bar :** aujourd'hui, il y a un impayé de 10 343.48 €. Des actions via la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) sont en cours.

Agenda :

- **17 juin :** (16h00-16h15) visite de M Hervé MAUREY où ont été discuté les projets de l'école et de l'église.
- **19 juin :** (11h30) inauguration « officielle » route du Neubourg en présence de Bernard LEROY.
- **27 juin :** (19h00) réunion organisation forum des associations à la salle des fêtes.
- **28 juin :** (14h00) réunion à Surtauville d'une société de protection présentation la vidéoprotection en location aux maires de La Haye Malherbe, Crasville, Quatremare, Surville et Terres de bord.
- **28 juin :** (16h00) kermesse des écoles.
- **30 juin et 07 juillet :** élections législatives.
- **06 juillet :** (07h00) étape rallye raid moto « Paris-Brest » accueilli par l'ACEPS.
- **27 juillet :** sur le temps du midi, passage de la « France en courant » durant sa dernière étape

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire a déclaré la séance close.

La séance a été levée à 20 heures 12.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé le registre des délibérations :

H. Picard

D. Quesney